



Déclaration SE-UNSA à la CAPD du 15 mai 2018

Tout d'abord, nous remercions les services de la DSDEN pour les documents transmis pour ce premier mouvement. Dans le même temps, nous dénonçons l'utilisation abusive qui est faite de ces documents par une organisation syndicale concurrente qui se permet de publier un pré-mouvement avant la tenue de notre instance.

Nous reviendrons au fur et à mesure de l'étude du mouvement sur certains éléments, notamment les avis sur les postes hors barème, les diverses priorités, les temps partiels.

Ce sujet des temps partiels préoccupe les collègues autant que les résultats du mouvement. Comme l'année dernière, personne ne comprend les critères (s'il y en a) de refus ou d'acceptation des temps partiels sur autorisation. Il y aura des recours et des demandes de saisie de la CAPD.

Nous renouvelons notre demande d'autoriser les temps partiels sur tout type de postes (ce que le ministère vient d'ailleurs de rappeler).

La réservation de rompus pour les TR à temps partiel de droit agace les participants au second mouvement qui voient de plus en plus un système organisé de passe-droit ne tenant pas compte du barème. Pourquoi ne pas accorder le temps partiel de droit sur le poste de TR occupé ? A défaut, les TR concernés pourraient aussi participer au second mouvement avec leur propre barème, à titre exceptionnel et sans remettre en cause leur affectation officielle de TR.

Les élus SE-UNSA à la CAPD
Carole TANGUY
Didier FABRE